

Malartic, le 18 juillet 2016

TRANSMISSION PAR COURRIEL

**327**

**DA85**

Projet d'agrandissement de la mine aurifère  
Canadian Malartic et de déviation de la  
route 117 à Malartic **6211-18-015**

---

M. Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Rectification d'une information soumise à la Commission lors des audiences publiques**

Monsieur Guay Lachance,

Nous avons travaillé dernièrement à la rédaction des réponses de la série de question DQ21 de la Commission et constaté que nous avons fait une erreur dans la réponse donnée à la Commission lors l'audience publique en soirée du 14 juin 2016. Voici l'énoncé en question (DT1, page 117) :

**PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :**

Oui. J'ai une question un peu plus pointue et précise! C'est-à-dire que dans les taux d'extraction et de production qui sont présentés dans l'étude, alors je cite entre guillemets : «Cette nouvelle donnée justifie un réajustement du taux d'extraction totale d'environ quatre-vingts millions de tonnes-année (80 Mt) ou une moyenne d'environ deux cent vingt mille tonnes (220 000 t) par jour.» Alors on parle d'une moyenne de tonnage par jour. Est-ce qu'on peut quand même avoir une idée du nombre maximum? Parce que si on s'écarte fortement de cette moyenne, il peut y avoir peut-être des conséquences au niveau de l'ampleur des différents impacts.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Roy.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

De souvenir, je suis en train de chercher la réponse, monsieur le Président, mais le deux cent vingt mille tonnes par jour (220 000 t), c'est le maximum que l'on prévoit faire. Le quatre-vingts millions de tonnes (80 Mt) sur une base annuelle, c'est le maximum qu'on prévoit faire. De mémoire, c'est l'année 2023 de notre plan minier, monsieur le Président. Je pourrais vous valider ça.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Moi, c'est le quatre-vingts millions de tonnes (80 Mt), ça, c'est dans votre résumé, le tableau numéro – je le savais par coeur hier!

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

C'est ça, monsieur le Président, notre maximum dans le plan minier, qui était inscrit dans l'étude d'impact, était de soixante-dix-huit millions de tonnes (78 Mt) annuellement. Donc on a mis un maximum de quatre-vingts millions de tonnes (80 Mt), ce qui nous ramène à deux cent vingt mille tonnes (220 000 t) par jour maximum au niveau du taux d'extraction.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc ce serait vraiment un maximum, c'est pas une moyenne.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

C'est un maximum.

Fin de citation

Je mentionne dans cette affirmation que le 220 000 t est un maximum alors qu'en fait, il est une moyenne. Notre position, malgré cette erreur, demeure la même que celle exprimée dans l'Étude d'impact environnementale (ÉIE) ainsi que dans les réponses que nous avons fournies aux questions du MDDELCC dans le cadre de la recevabilité de l'ÉIE. Ainsi, nous vous référons à la réponse de la question 51 de la première série de questions ainsi qu'à la réponse de la question 76 de la seconde série de questions. De plus, nous avons expliqué le concept de « taux maximum moyen » dans des échanges que nous avons eu avec le MDDELCC, dont voici le résumé :

1. Pour trouver le taux d'extraction maximum, nous avons pris l'année avec le plus fort tonnage à extraire, soit l'année 2017 du LOM de 2014.
2. Durant cette année, le tonnage à excaver pour le roc est de 74 502 767 tm et pour le mort-terrain, il est de 13 497 827 tm.
3. Donc, le tonnage total devant être excavé en 2017 est de 88 000 594 tm, c'est le tonnage maximal qui doit être utilisé pour les simulations.
4. Si on divise ce tonnage par 365 jours, nous obtenons un tonnage maximum moyen de 241 000 tm. Sur l'ensemble du LOM 2014, ce tonnage journalier représente le maximum, soit l'année avec le plus fort tonnage, que nous avons utilisé pour les simulations afin d'évaluer les impacts les plus importants, alors que le tonnage de 220,000 tm constitue la moyenne sur l'ensemble du LOM 2014. Selon notre compréhension, c'est la façon de faire pour déterminer le taux d'extraction maximal pour les simulations.

Cependant, nous réitérons le fait que, selon nous, le taux d'extraction maximum devrait être sur une base annuelle et non sur une base journalière pour tenir compte du contexte d'opération à la mine

Canadian Malartic. Nous sommes donc d'avis que, pour une faible proportion des jours de l'année, nous pourrions légèrement dépasser le taux d'extraction de 241,000 tm/j tout en maintenant une performance environnementale tel qu'actuellement.

De plus, nous sommes conscients que des disparités existent entre les tonnages (journalier, moyen et maximum) des différents plans miniers (LOM) que nous avons soumis jusqu'à maintenant, compte tenu que ces planifications de production sont mis à jour à chaque année. Cependant, il n'en demeure pas moins important de mentionner que les impacts maximaux évalués dans l'ÉIE sont ceux du plan minier 2014. Pour nous, ce sont ces maximums qu'il faut considérer pour nos futurs permis d'opérations car en fonction des variations des divers paramètres que nous devons prendre en compte, nous pourrions devoir extraire des tonnages comparables à ceux-ci dans les futures mises à jour du plan minier.

Nous apprécierions que la Commission puisse faire un suivi avec Madame Sophie Laliberté qui avait posé la question pour qu'elle soit personnellement informée de la situation.

Nous sommes sincèrement désolés et soyez assuré de notre entière collaboration dans la poursuite des travaux de la Commission.

Nous vous remercions de votre compréhension,



Christian Roy, ing.

Directeur de projet Extension de Canadian Malartic et déviation de la 117

cc : Alexandra Roio, chargée de projet au MDDELCC